



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois**

<p align="center"><b>BUREAU DU 18 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N° BD 2023-295</b></p>
---

Le 18 décembre 2023, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient absents / excusés : M. Denis BAUR, M. Jérôme END, M. Roland KLEIN, M. Alain PIERROT, M. Jean-Luc SACCANI, M. Rémy SADOCCO, M. David SUCK, M. Patrick WEITEN.

Délégations de vote :

M. Jérôme END donne pouvoir à M. Bernard TREUVELOT

M. Alain PIERROT donne pouvoir à M. Thierry UJMA

M. Patrick WEITEN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L.332-8 à L.332-14, L.332-24 à L.332-26 ; L.352-4 et L.352-5 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE ;

**VU** le rapport n° BR 2023-295 présenté lors du Bureau du 18 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT**, pour la filière technique / administrative, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents ;

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois permanents comme suit :

- Pour la filière technique :
  - Suppression d'un emploi permanent de technicien à temps complet.
- Pour la filière administrative :
  - Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet ;

Ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
<b>ADMINISTRATIVE</b>					
Attachés	A	Attaché principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Attaché	35 H	3	
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 H	1	
		Rédacteur	35 H	2	
Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 H	1	
		Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 H	1	
		Adjoint Administratif	35 H	3	



Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
<b><u>TECHNIQUE</u></b>					
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Ingénieur	35 H	6	
Techniciens	B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35 H	1	
		Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 H	2	
		Technicien	35 H	3	
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise	35 H	1	
Adjointes techniques		Adjoint technique	35 H	1	
TOTAL				29	
Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois non permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
<b><u>ADMINISTRATIVE</u></b>					
Adjointes administratifs	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 H	1	Art. L332-24 à L332-26 du CGFP
		Adjoint administratif	35 H	5	
TOTAL				6	

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

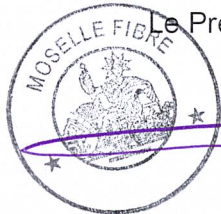
Nombre d'élus participant au vote : 15

Adopté par : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,



Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Patrick RISSER